

#1

Mars 2022

CCV2M

le journal

de la Communauté de Communes
Vézère-Monédières-Millesources



Zoom sur...

le temple de Madranges
les maisons de santé

La CCV2M vous accompagne...

aides économiques
rénovation énergétique



Une présentation
de votre collectivité



<http://ccv2m.fr>



DANS CE JOURNAL # 1

LA CARTE DE LA CCV2M p 4

LA CCV2M p 5
UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA RURALITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE p 8
UNE AMBITION POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

TOURISME ET PATRIMOINE p 9
ZOOM SUR LE TEMPLE DE MADRANGES p 11

LA MÉDIATHÈQUE p 12

COLLECTE ET TRI DES DECHETS p 14

TRAVAUX, BÂTIMENTS & INFRASTRUCTURES p 19
ZOOM SUR LES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES p 23

URBANISME p 25
POUR UNE URBANISATION HARMONIEUSE

SPANC p 27
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

EAU & MILIEUX AQUATIQUES p 29

LA CCV2M UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT p 32

DIRECTION

15 Avenue du Général de Gaulle
19 260 Treignac
05.55.73.45.92
contact@ccv2m.fr

**Directeur de la publication et de
la rédaction**
Philippe Jenty

IMPRESSION

Les imprimeurs corréziens
Tirage de ce numéro :
2 800 exemplaires

DISTRIBUTION

La Poste

Dépôt légal à parution
ISSN en cours

CRÉDIT PHOTO

CCV2M
Pixabay
Bruno Férygnac

Journal n°1
Mars 2022



La CCV2M : une institution à votre service dans de nombreux domaines

Madame, Monsieur,

Vous commencez la lecture du premier numéro de notre journal communautaire. J'ai souhaité qu'il soit consacré à **un panorama de notre Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources** : la CCV2M.

En effet, au fil des réformes voulues par l'Etat, le territoire communautaire s'est agrandi : il rassemble aujourd'hui dix-neuf communes. De même, **l'éventail des compétences** communautaires obligatoires s'est élargi. Il en résulte que la CCV2M agit dans **de nombreux domaines** qui concernent **notre vie quotidienne** : le tourisme, le développement économique, l'accès aux soins, l'urbanisme, l'eau, la collecte des déchets, l'assainissement non-collectif, la culture, le patrimoine...

L'ensemble du conseil communautaire souhaite que notre intercommunalité reste à **taille humaine**, condition d'un vrai **dialogue** et d'une réelle **proximité** avec les habitants. Nous voulons une administration qui, bien que parfois très technique, demeure **au plus près des préoccupations de chacun**.

CCV2M a pour objectif de contribuer chaque jour à **notre développement rural**. Cela se traduit en particulier par un accompagnement des artisans, des commerçants, des entrepreneurs qui font la vitalité de notre territoire. Nous avons aidé ceux qui ont souffert de la pandémie de COVID 19. Nous mobilisons les dispositifs qui permettent de **soutenir les porteurs de projets** d'installation ou de développement : aides financières, accès au foncier, ateliers-relais... Ce sujet nous est essentiel. Vous trouverez à la CCV2M des interlocuteurs à votre écoute.

La CC2M doit être un outil au service de notre vision de la ruralité. C'est la raison pour laquelle le conseil communautaire a pris pour compétence la gestion et l'entretien de sites patrimoniaux qui participent à l'identité et à l'attrait de notre territoire ;

ces lieux et ces bâtiments qui nous tiennent à cœur, que nous voulons préserver, embellir et faire vivre. Et pour que le «patrimoine communautaire» ne soit pas une vaine expression, la réalisation de nos ambitions passe aussi par **un programme de travaux** à la hauteur de nos moyens.

Nous avons également mis en place **un pôle d'équilibre territorial et rural** (PETR) avec la communauté de communes du Pays d'Uzerche et celle du pays de Lubersac Pompadour. L'objectif est de **mutualiser nos moyens** dans des domaines tels que le tourisme avec la création de l'office de tourisme Terres de Corrèze mais également dans le domaine économique avec la contractualisation des aides de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

La qualité de vie que nous défendons passe également par l'accès à **une offre de soins** la plus large possible. La CCV2M s'est engagée dans la construction de **maisons de santé pluridisciplinaires**. Nous travaillons activement à la recherche de médecins, dentistes et autres professionnels de santé en collaboration étroite avec le Conseil départemental, les syndicats de médecin et toutes les bonnes volontés en mesure de nous accompagner.

Enfin, nous savons que de nombreuses habitations de notre territoire mériteraient une **rénovation énergétique** permettant à leurs habitants de gagner en confort tout en réduisant leurs factures. Vous découvrirez donc comment bénéficier d'**un accompagnement**, de conseils, d'aides financières et techniques adaptés à votre situation.

J'espère qu'au terme de cette lecture la CCV2M vous sera plus familière, qu'elle vous semblera encore plus **proche de votre quotidien**. Soyez en tous cas certains que je mettrai tout en œuvre, avec les élus communautaires, pour qu'elle soit à vos côtés et agisse **dans votre intérêt**.

Bonne lecture !

Philippe JENTY
Président de CCV2M

CARTE DE LA CCV2M

DES ÉQUIPEMENTS, DES SITES ET DES SERVICES PROCHES DE CHEZ VOUS



La Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, c'est...

un territoire regroupant **19 communes**

une population de **5 250 habitants**

une superficie de **517 km²**

LA CCV2M

UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA RURALITÉ

Une communauté de communes proche de ses habitants

Une réorganisation territoriale initiée par l'État

La loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a été adoptée en 2015 et a bouleversé le tissu des communautés de communes en 2017. Pour respecter les critères de population imposés par la loi, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M) a été créée.

Elle est issue de l'**association de 19 communes** :

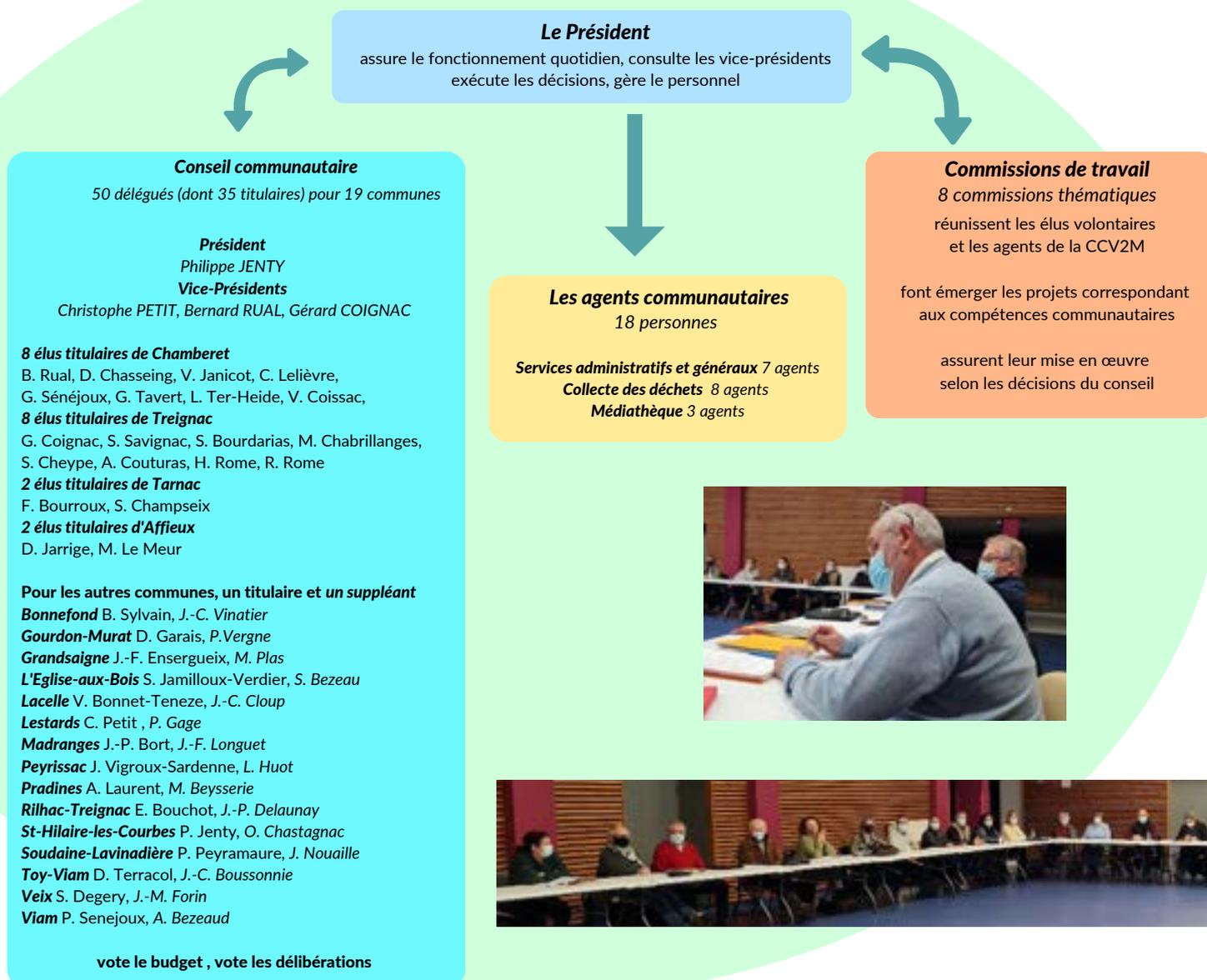
- 11 de l'ex communauté de communes Vézère Monédières
- 8 de l'ex communauté de communes de Bugeat Sornac.

Une collectivité territoriale à taille humaine

C'est donc une toute nouvelle structure qui a démarré sur les chapeaux de roues grâce au conseil communautaire, composé de 35 élus dont les maires, grâce aussi **aux commissions de travail thématiques**. Celles-ci se déclinent selon les compétences exercées par la communauté de communes.

CCV2M agit dans le cadre de ses statuts et vous découvrirez dans ce journal ses multiples domaines d'intervention. Elle a été souhaitée par les élus locaux comme **une structure de proximité, à taille humaine, accessible pour tous**. Aussi, n'hésitez pas à franchir nos portes pour vous renseigner.

Une institution structurée



Les commissions de travail : des élus mobilisés sur des projets thématiques

Développement économique

Référent **Gérard COIGNAC** (Treignac)

Technicienne **Laurence COUDERT**

<u>AFFIEUX</u> Didier JARRIGE	<u>GOURDON-MURAT</u> Daniel GARAIS	<u>LESTARDS</u> Christophe PETIT	<u>PRADINES</u> Marc BEYSSERIE	<u>TARNAC</u> Christophe BAYLE Serge CHAMPSEIX	<u>VIAM</u> Philippe SENEJOUX
<u>CHAMBERET</u> Daniel CHASSEING Bernard RUAL	<u>GRANDSAIGNE</u> Marcel PLAS	<u>MADRANGES</u> Serge BORDES	<u>SOUDAIN LAVINADIERE</u> Pierre PEYRAMAURE		

Tourisme, Sports Nature

Référent **Gérard COIGNAC** (Treignac)

<u>AFFIEUX</u> Corinne LEFEVRE	<u>CHAMBERET</u> Daniel CHASSEING Vincent COISSAC Gérard MORATILLE Bernard RUAL	<u>L'ÉGLISE AUX BOIS</u> Sophie BEZEAU <u>LESTARDS</u> Pascal GAGE <u>MADRANGES</u> Baptiste BORT Guillaume PORTE	<u>PEYRISSAC</u> Gilbert NEGRERIE Louis RIGAUDIE	<u>RILHAC-TREIGNAC</u> Estelle BOUCHOT	<u>TARNAC</u> Jean-Jacques HOFFNUNG	<u>VIAM</u> Annie BEZEAU Valérie PIGEROL
<u>BONNEFOND</u> Michel COURTEIX Jean-Claude VINATIER			<u>PRADINES</u> Marc BEYSSERIE	<u>S.-LAVINADIERE</u> Pierre PEYRAMAURE	<u>TREIGNAC</u> Alain COUTURAS	<u>VEIX</u> Sylvie DEGERY Tony OPPENHEIM

Culture

Référente **Sylvie SAVIGNAC** (Treignac)

Techniciens **Sandie HUCHET, Mélanie JURBERT, Benoît LELIEVRE**

<u>AFFIEUX</u> Corinne LEFEVRE	<u>CHAMBERET</u> Carla LELIEVRE Geneviève SENEJOUX	<u>LACELLE</u> Véronique BONNET-TENEZE <u>MADRANGES</u> Jean-Pierre BORT Sylvie MAGOUTIER	<u>PRADINES</u> Jeannine GASPAROUX	<u>TREIGNAC</u> Robert ROME
<u>BONNEFOND</u> Odile GRUBER	<u>GOURDON-MURAT</u> Danielle CLEMENCEAU		<u>TARNAC</u> Jean-Jacques HOFFNUNG Martine LEOCADIO Françoise ARVIS	

Déchets

Référents **Olivier CHASTAGNAC** (St-Hilaire-Les-Courbes), **François BOURROUX** (Tarnac)
Référent délégué au SYTTOM **Josiane VIGROUX-SARDENNE** (Peyrissac)

Technicienne **Cindy BOULLIER**

<u>AFFIEUX</u> Marie-Claude VINATIER Marion LE MEUR	<u>GOURDON-MURAT</u> Lionel GOMOT LABESSE	<u>PEYRISSAC</u> Laurence HUOT Nicolas CHASTANET	<u>TREIGNAC</u> Sophie BOURDARIAS Sandrine CHEYPE Michèle PLANEILLE-RESTANY	<u>VIAM</u> Claudine FOURGNAUD
<u>CHAMBERET</u> Vérinoque JANICOT	<u>MADRANGES</u> Jean SAUVENT	<u>PRADINES</u> Eric PENEL		

Travaux, bâtiments et infrastructures

Référent **Alain COUTURAS** (Treignac)

Technicien **Nicolas GRANGER**

<u>CHAMBERET</u> Gérard TAVERT	<u>PEYRISSAC</u> Denise CHASSAGNE	<u>St-HILAIRE-LES-COURBES</u> Olivier CHASTAGNAC	<u>TARNAC</u> Serge CHAMPSEIX Christophe BAYLE	<u>TOY-VIAM</u> Martine PERIER
<u>MADRANGES</u> Jean-François LONGUET	<u>PRADINES</u> Francis LAURENT			<u>TREIGNAC</u> Gérard COIGNAC Maurice CHABRILLANGES

Habitat & urbanisme

Référent **Bernard RUAL** (Chamberet)

Technicienne **Sandrine DELAMOUR**

<u>AFFIEUX</u> Marie-Claude VINATIER	<u>MADRANGES</u> Sylvie MAGOUTIER	<u>RILHAC-TREIGNAC</u> Estelle BOUCHOT	<u>TARNAC</u> Pierre CHAUVOT	<u>TREIGNAC</u> Alain COUTURAS Robert ROME Sylvie SAVIGNAC
---	--------------------------------------	---	---------------------------------	---

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Technicien **Nicolas GRANGER**

MEMBRES

Les Maires des 19 communes

Eau & milieux aquatiques

Référent **André LAURENT** (Pradines) Techniciens **Sandrine DELAMOUR, Thomas BONNAFOUX**

<u>AFFIEUX</u> Corinne LEFEVRE Marion LE MEUR	<u>CHAMBERET</u> Carla LELIEVRE	<u>LACELLE</u> Michel LEGRAND	<u>PRADINES</u> Francis LAURENT	<u>TARNAC</u> Christophe BAYLE Pierre CHAUVOT Frédéric VIGNE	<u>TOY-VIAM</u> Danielle TERRACOL
<u>BONNEFOND</u> Sylvain BERNARD	<u>GOURDON-MURAT</u> Patrick VERGNE	<u>MADRANGES</u> Pierre CROISILLE Michel PORTE	<u>RILHAC-TREIGNAC</u> Jean-Paul DELAUNAY Claudie LAUZANNE		<u>TREIGNAC</u> Maurice CHABRILLANGES Alain COUTURAS

L'intérêt communautaire : une réalité quotidienne

Un large éventail de compétences

Les compétences de la CCV2M sont définies et attribuées **par les conseils municipaux** et, de plus en plus, **par l'Etat** qui impose des domaines d'intervention.

Plus l'intitulé de la compétence est précis, plus les limites entre l'intervention de la commune et de la communauté de communes sont claires. L'ensemble des compétences attribuées ou transférées à la CCV2M constitue « **l'intérêt communautaire** ». L'exercice de ces compétences relève ensuite exclusivement de la communauté de communes. Les communes ne peuvent plus intervenir dans le domaine de la compétence transférée.

Compétences de la CCV2M

- Études à l'échelle intercommunale (ex : eau potable)
- Développement économique (ex : atelier relais, aides économiques)
- Plan Local d'Urbanisme (élaboration des documents)
- Promotion du tourisme
- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- "GEMAPI" (gestion des milieux aquatiques)
- Habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (en projet)
- Lecture publique (Médiathèques Treignac, Chamberet et Tarnac)
- Gestion des bâtiments et du patrimoine communautaire
- 22 sentiers pédestres (200 km)
- 28 sentiers VTT (446 km) + 13 liaisons (47 km)
- Parcours de Trail labellisés
- Fibre numérique
- Service commun d'assainissement non-collectif

Un budget maîtrisé

Pour exercer ces compétences, la CCV2M bénéficie d'un **budget de « fonctionnement »** dont les ressources proviennent pour un tiers de l'État, pour un tiers de la fiscalité locale (taxes foncières et taxes économiques) et un tiers de sources diverses (reversement d'autres EPCI, loyers, subventions...). Ainsi, la CCV2M dispose de **700 000 €** par an pour gérer et promouvoir ses objectifs.

Des investissements pour l'avenir

Par ailleurs, la CCV2M a développé **une forte ambition** sur ses budgets d'investissements depuis 2017 avec des projets nombreux. Les **ressources** mobilisées ont été **optimisées** pour ne pas grever les capacités futures de la communauté de communes. Ainsi, sur plus de 7 millions d'euros en dépenses d'investissement depuis 2017, c'est quasiment 3 millions de subventions obtenues, 2 millions investis dans des projets voués à la location ou à la vente (maison de santé, atelier relais...), 500 000 € de prêt à DORSAL pour la fibre dont les premiers remboursements commenceront en 2022. **Le recours à l'emprunt a donc été raisonnable** : autour de 1,3 million. La plupart des échéances sont en outre payées par des loyers.



Ces investissements ont abouti à l'arrivée de la fibre sur le territoire, l'ouverture de deux maisons de santé à Chamberet et à Treignac, la création du Tiers lieu de Tarnac, la valorisation du site archéologique de Soudaine-Lavinadière, la restauration de la Chapelle du Mont Ceix, les travaux du Temple de Madranges, la gestion de la Vézère pour permettre les compétitions de kayak, la construction de deux « bâtiments relais » dans les zones d'activités, et bien d'autres réalisations que vous découvrirez à travers ce journal...

La fibre chez vous !

La CCV2M a participé au financement du réseau fibre optique. Le retour sur investissement dépend donc du nombre d'abonnés.

C'est le moment de profiter du très haut débit.

Plus d'informations sur le budget sur notre site ccv2m.fr rubrique "communauté", "comptes-rendus".

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UNE AMBITION POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Nos missions

Accueillir et soutenir les porteurs de projets
Encourager le développement des acteurs économiques locaux et la création d'emplois pérennes
Aider les entreprises impactées par la crise sanitaire

Des outils au service des entrepreneurs

CCV2M a mis en priorité **l'accueil de projets** permettant de conserver et de développer le tissu économique du territoire. Elle dispose pour ce faire plusieurs outils.

Les aides directes aux entreprises

Ces aides sont attribuées à des entreprises qui souhaitent investir **pour s'installer ou pour se développer**. Les fonds mobilisés sont issus de partenariats avec des dispositifs de la région ou de l'État comme le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Depuis 3 ans, **30 entreprises** du territoire ont obtenu des aides de la CCV2M, pour un montant total d'environ **180 000€**.

Cela a permis de stabiliser ou créer **18 emplois**, majoritairement dans les entreprises artisanales ou commerciales.

Avec les entreprises pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement impacté notre territoire et fragilisé les entreprises locales. Lors de cette crise, la CCV2M a réussi à débloquer 70 000 € sur deux ans pour **venir en aide** aux entreprises fortement impactées qui ont pâti des mesures prises pendant les périodes de confinement.

Témoignage

Cette aide m'a bien aidée à créer mon entreprise

"On s'est vraiment bien occupé de moi et l'aide a été attribuée assez rapidement. Ça m'a permis d'acheter de l'équipement professionnel pour mon restaurant, four, friteuse... C'est important quand on se lance de se sentir soutenu."

Karine, restauratrice à Lacelle

Les zones d'activités et les ateliers-relais

Elles sont destinées à favoriser l'installation ou le développement d'entreprises qui bénéficieront d'un **foncier viabilisé**, avec un coût d'achat attractif d'environ 4€ HT le m². La communauté de communes construit aussi des **bâtiments « relais »** pour des entreprises qui les rachètent à prix coûtant : **une méthode qui simplifie** le développement des activités et la création d'emplois.

Z.A. Chamberet Bardinal



Z.A. Treignac La Veyrière



Z.A. Soudaine-Lavinadière Magoutière



Dans ces zones d'activités, il reste **des espaces disponibles** pour accueillir votre projet dans les meilleures conditions

Comment bénéficier d'une aide au développement économique ?

Pour savoir si votre projet est éligible aux aides économiques et pour être accompagné dans le dépôt de votre demande, vous pouvez vous adresser à **Camille LANNES, chargée de développement territorial** au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère dont fait partie la CCV2M.

Ce temps d'échanges sera également l'occasion d'étudier **toutes les pistes de financement possibles** : auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du programme européen LEADER ou du programme FISAC de l'État.

Contact Camille LANNES / 07 72 34 06 97 / petr.vezere.auvezere@gmail.com

Nos missions

Participer à la valorisation touristique du territoire en lien avec l'office de tourisme Terres de Corrèze
Entretenir et valoriser les sites emblématiques d'intérêt communautaire
Entretenir et promouvoir le réseau de sentiers pédestres et VTT

"Terres de Corrèze" : un outil au service du développement touristique

La CCV2M a participé avec les autres communautés de communes du Pôle d'Équilibre Territorial Rural "Vézère Auvézère", à la création de l'office de tourisme « Terres de Corrèze. Ce **nouvel office** mutualise les anciens offices de tourisme au sein d'une seule structure. Il permet d'agir à l'échelle d'un **territoire cohérent** en terme touristique en renforçant les moyens alloués au développement touristique.



Tél : 05 55 73 15 71

Adresse : 10, place de la libération 19140 Uzerche

Site internet : terresdecorrèze.com

Facebook: facebook.com/terresdecorrèze

Instagram : instagram.com/terresdecorrèze

Découverte des sentiers de randonnées pédestres et VTT

Circuits de randonnées pédestres

La CCV2M est gestionnaire d'un **vaste ensemble de sentiers de randonnées**. Depuis **année**, nous travaillons en lien avec des entreprises locales qui réalisent l'entretien et le suivi du balisage.



Circuits de randonnées VTT

Fin 2017, le conseil communautaire a décidé de créer un véritable **territoire d'accueil de la pratique du VTT**.

A cette fin, il a voulu élaborer un réseau VTT cohérent, relié et promu par des implantations de panneaux présentant l'ensemble des circuits. Vous trouverez ces panneaux installés à chaque départ de sentiers, sur les 19 communes de la CCV2M.

Un outil pour avoir les sentiers à portée de main

Les circuits ont été recensés via un travail de la CCV2M en lien avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches sur le site internet *Rando Millevaches*.



Capture d'écran - Site internet Rando Millevaches

Des fiches de présentation des différents sentiers (cartes, point de départ, niveau de difficulté, photos et descriptif des points d'intérêt du sentier...) sont disponibles à : <https://rando-millevaches.fr> ou sur téléphone via l'application « Rando-Millevaches ».

A découvrir

22 sentiers communautaires de randonnées pédestres, labellisés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), pour un total de **199 kms**.

28 sentiers communautaires de VTT, labellisés FFC (Fédération Française de Cyclisme) et/ou FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme), pour un total de **493 kms**.

Recouvrant une partie du massif des Monédières et du plateau de Millevaches, notre communauté de communes se situe dans un territoire au caractère rural affirmé qui a su garder son authenticité : églises romanes, bourgs et villages typiques, sites remarquables dans un paysage vallonné de moyenne montagne. Amateurs de sport nature, voyageurs en quête de ressourcement, familles désirant y pratiquer de nombreuses activités dans un cadre préservé, y trouvent leur bonheur.

Entretien et valorisation de sites emblématiques

La CCV2M a pour compétence la gestion patrimoniale de sites emblématiques de notre territoire. Elle s'occupe notamment de leur entretien et assure les travaux de rénovation (cf. notre article sur les bâtiments, infrastructures et sites communautaires).

Le village de Clédats (Grandsaigne)

Au cœur du massif forestier de Larfeuil, le village abandonné de Clédats fait partie de ces lieux propices à la flânerie et à la méditation. Abandonné dans les années 1960, le village renaît grâce à l'énergie passionnée de bénévoles de l'association "Renaissance des vieilles pierres". Le rocher de Clédats vous offre en prime une vue surplombante et surprenante sur la vallée de la Corrèze.



La pierre des Druides (Affieux)

Monument mégalithique vieux de quelques millénaires, la mystérieuse pierre des Druides domine le paysage à plus de 700 mètres d'altitude et vous offre une vue imprenable sur le massif des Monédières.

La chapelle du Mont Ceix (Chamberet)

Dans ce pays où coulent les "bonnes fontaines", la chapelle du Mont Ceix vous invite à faire une halte au cours d'une randonnée, à moins que vous ne soyez sur le chemin de Saint-Jacques...



Le site archéologique de Soudaine-Lavinadière

L'église de Lavinadière abrite des peintures remarquables du XVIIe siècle. Sur le site attenant à l'église se trouve un trésor archéologique : les vestiges d'un prieuré de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Ils datent du début du 13ème siècle pour les plus anciens. Il s'agirait du seul prieuré retrouvé à ce jour en France.

...le temple de Madranges

A la fin du XIX^{ème} siècle, les Madrangeois contraints de se rendre au Lonzac pour assister à la messe se tournèrent vers les instances protestantes qui envoyèrent un pasteur assurer le culte dans le village de Madranges. Le succès fut tel qu'un temple fut édifié pour accueillir les nombreux fidèles. Œuvre de l'architecte Augustin Rey, connu pour avoir conçu à l'époque plusieurs temples protestants, le temple de Madranges fut construit en 1899 et inauguré le 11 mars 1900.

Un édifice luthérien de style néo-roman

Le temple de Madranges, édifié en granite et en grès, est un bâtiment de type luthérien qui présente les caractéristiques du style néo-roman, notamment l'horloge, les abat-son et les fenêtres. Le clocher sur deux niveaux est intégré à la façade d'entrée. Il est couronné d'une flèche couverte en ardoise comme le reste de l'édifice. Le portail d'entrée est précédé d'un auvent et on remarque la présence d'une mosaïque tirée d'un texte biblique «Dieu est ma vie».



A l'intérieur, la nef est ajourée de trois baies en plein cintre, sans ornement, sur chacune des façades. Elle se termine par un chevet plat où l'on trouve une croix et une sculpture figurant l'alpha et l'oméga. Symbole de l'éternel qui garde sa part de mystère : on dit parfois que cette sculpture cacherait un manuscrit ou autre secret. Secret qui restera entier, la pierre ayant été maintenue scellée pendant les travaux de rénovation...

En effet, le temple de Madranges a subi les outrages du temps et d'importants travaux de rénovation étaient devenus nécessaires pour assurer la pérennité du bâtiment. Ainsi, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources a fait l'acquisition du Temple le 19 juillet 2005.



Une rénovation complète pour une renaissance du Temple

Une première tranche de travaux a été effectuée en 2008-2009, avec la rénovation de la toiture et de l'éclairage extérieur. Des travaux d'ampleur ont ensuite été réalisés en 2021 à l'intérieur, avec la réfection totale de la voûte réalisée en châtaigner, le remplacement de toutes les fenêtres et de la porte latérale, la réfection de l'estrade et de l'autel. Les murs ont été repris intégralement à la chaux avec une finition en badigeons colorés, les écritures ont été conservées, les portes, poteaux et rambardes ont été repeints, l'électricité a été refaite intégralement. Le temple a retrouvé ses proportions harmonieuses avec la suppression du vestibule. Des travaux extérieurs, moins visibles mais tout aussi indispensables, ont consisté à drainer les murs, réviser l'éclairage avec passage aux leds, et rejointoyer partiellement les murs. Les abat-son ont été entièrement refaits, l'horloge a été démontée et entièrement reconditionnée par un horloger.



Une opération subventionnée et soutenue

Pour financer ces travaux d'un montant de **131 000 € HT**, la CCV2M a perçu **76 578€** du Conseil Départemental de la Corrèze, **10 000€** de l'Etat (DETR), **25 965€** de la Fondation du patrimoine. L'association ACM2E de Madranges, lors de sa dissolution, a reversé **6 865,58 €**.

Nos missions

Promouvoir équitablement la lecture publique sur tout le territoire et pour tous les publics
Permettre l'accès à des pratiques culturelles en lien avec le livre et la lecture

Un équipement accueillant pour tous

Une médiathèque proche des habitants

La médiathèque accueille le public dans **trois sites** : Treignac, Chamberet et Tarnac où vous pouvez trouver des espaces conviviaux, des espaces de travail avec un accès internet (poste public et wi-fi). Nous proposons également une matinée par mois un **accueil délocalisé** à Gourdon-Murat (le 1er jeudi du mois) et à Pradines (le 3ème jeudi du mois) pour assurer une desserte équitable à tous les habitants.



Vous pouvez emprunter dix documents, dont 3 CD ou DVD pendant un mois

Et les ressources numériques ?

Tous les adhérents peuvent accéder aux ressources de la Médiathèque Numérique de la Corrèze

<http://numerique.bd.correze.fr>

Vous y trouverez des livres, de l'autoformation, des films...

Une équipe à votre écoute

L'équipe de la médiathèque compte trois agents : Sandie, Mélanie et Benoit.

Nous sommes à votre écoute pour **vous accueillir** dans les meilleures conditions, **vous conseiller** dans vos choix. Vous pouvez également nous faire part de suggestions d'achats et ainsi participer à nos acquisitions !

Comment fait-on pour s'inscrire ?

C'est très simple : il suffit de nous présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Votre inscription est faite en moins de cinq minutes.

Nos services sont gratuits.

Une grande variété de documents à emprunter

La médiathèque héberge près de 19 000 documents empruntables : des **livres pour les adultes** (fictions, polars, documentaires sur tous les thèmes, bandes-dessinées), des **albums, des romans, des documentaires et des BD pour les plus jeunes** et aussi des livres lus, des livres en grands caractères, des disques, des films et des magazines.

Nous disposons également d'un **fonds régional** qui met en valeur les auteurs locaux et le patrimoine de la Corrèze et du Limousin.

Et si vous aimez jouer, la médiathèque prête aussi des **jeux de société** pour tous les âges !

Notre catalogue est consultable en ligne

https://treignac.c3rb.org/Opac_Net

Notre fonds documentaire est **régulièrement renouvelé** grâce à notre partenariat avec la **bibliothèque départementale de la Corrèze** et lors des **acquisitions** réalisées sur le budget communautaire.

Je n'ai pas trouvé le livre que je voulais dans les rayonnages... Si il se trouve dans un autre site, nous l'acheminons dans la semaine. Si nous n'avons pas ce document, nous pouvons le réserver à la bibliothèque départementale. Enfin, nous pouvons prévoir son achat lors d'une prochaine commande...

1 500 à 2 000 documents sont empruntés chaque mois !



Des relais locaux

A Madranges, l'association MPTM vous donne rendez-vous le 2ème jeudi du mois, de 15h à 18h, pour un moment convivial à la salle polyvalente.

A Lacelle, le dynamique club de lecteurs se réunit le 1er samedi du mois pour des échanges littéraires.

LA MÉDIATHÈQUE

Un lieu de vie culturelle

Des animations culturelles publiques

Notre équipement contribue à la **vie culturelle locale**, soit en portant ses propres initiatives, soit en agissant comme partenaire culturel.

Nous accueillons des **expositions**, artistiques ou pédagogiques.
Nous proposons des **activités culturelles pour les familles et les adultes**, des ateliers, des spectacles, des lectures...



en partenariat avec les communes et les associations...



Nous participons à des **manifestations locales**, comme les fêtes des livres, les Vézérades, les Pastorales de Clédat...

...et avec la bibliothèque départementale

Nos lecteurs sont aussi associés à l'élection de l'auteur primé dans le cadre du **Prix des Lecteurs Corrèziens**.
Nous accueillons les spectacles du **festival Coquelicontes**, pour les scolaires et le grand public.

Un travail éducatif régulier avec les écoles

La médiathèque est un partenaire éducatif de proximité pour **l'ensemble des établissements scolaires**.

Nous accueillons régulièrement les élèves pour des lectures d'albums, des ateliers d'expression artistique et des rencontres avec des auteurs et des plasticiens.



Un accueil des structures sociales et médico-sociales

La médiathèque organise aussi un accueil privilégié pour les résidentes et résidents des EHPAD, du foyer de vie de Chamberet.

Suivez notre actualité sur Facebook !



Nous menons aussi ponctuellement des projets avec la Maison d'Accueil Spécialisée de Chamberet, avec "la Fonda" ou le CEF des Monédières, en fonction des besoins de ces structures.



Horaires d'ouverture

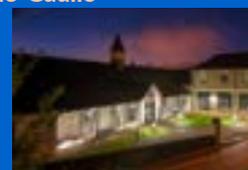
Treignac - 15, avenue du Général-de-Gaulle

mardi 9h - 12h / 14h - 18h

mercredi 9h - 12h / 14h - 18h

vendredi 9h - 12h / 14h - 18h

samedi 10h - 12h / 14h - 16h



Chamberet - Place de la Mairie

lundi 10h - 12h

mercredi 10h - 12h / 14h - 17h30

vendredi 14h - 17h30

samedi (1er et 3ème) 10h - 12h



Tarnac - Avenue Briand

mardi 10h - 12h / 14h - 17h30

mercredi 14h - 17h30

vendredi 10h - 12h

samedi (1er et 3ème) 14h - 16h



mediatheque@ccv2m.fr / 05 19 67 01 00

COLLECTE ET TRI DES DECHETS

Nos missions

Assurer la collecte des ordures ménagères, la gestion de deux déchetteries et de plus de cent-cinquante Points d'Apports Volontaires (PAV)

Veiller à la mise en œuvre des consignes de tri sur le territoire

Le traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères

Deux équipes assurent les tournées toute l'année sur l'ensemble du territoire.

	Equipe 1	Equipe 2
LUNDI	CHAMBERET BOURG	PRADINES GRANDSAIGNE BONNEFOND LACELLE L'EGLISE AUX BOIS
MARDI	TREIGNAC SOUDAINE	TREIGNAC (petites rues) TARNAC* TOY-VIAM VIAM CAMPAGNE D160 (la Voûte, la Moratille, Condeau, la Nègrerie, gare de Viam, petit canada)
MERCREDI	LESTARDS GOURDON VEIX MADRANGES	
JEUDI	AFFIEUX PEYRISSAC RILHAC-TREIGNAC	TREIGNAC (petites rues) CHAMBERET
VENDREDI	TREIGNAC SAINT HILAIRE VIAM	
Juillet/Août : Bourg 2 fois par semaine		

Chaque équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.



A Bonnefond, le 29/11/2021

Les déchetteries

Que peut-on déposer en déchetterie ?

Vous pouvez y déposer : déchets d'équipements électriques et électroniques, vêtements, déchets verts, déchets inertes (gravats, briques, pierres...), huiles végétales et minérales, ferrailles, encombrants, cartons, piles, cartouches d'encre, ampoules, pneus, batteries, déchets d'équipement et d'ameublement.

Les deux gardiens des déchetteries sont là pour vous renseigner et vous aider.



Site de Treignac



Site de Chamberet

Horaires d'ouverture

Treignac (Beauséjour) 07.87.01.56.86

lundi 14h-17h30

mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

8h30-12h/14h-17h30

Chamberet (ZI de la Malatie) 06.79.47.41.73

mardi, jeudi 8h-12h

samedi 8h-12h/13h30-17h30

La loi AGEC prévoit l'incinération comme moyen ultime de la gestion des déchets. **Tout ce qui peut être recyclable doit être recyclé.**

Depuis plusieurs années, le tonnage de l'incinération diminue. Il est passé de 1800 tonnes par an en 2017 à 1575 tonnes par an en 2020. **L'objectif est de continuer notre effort pour les années à venir.**

COLLECTE ET TRI DES DECHETS

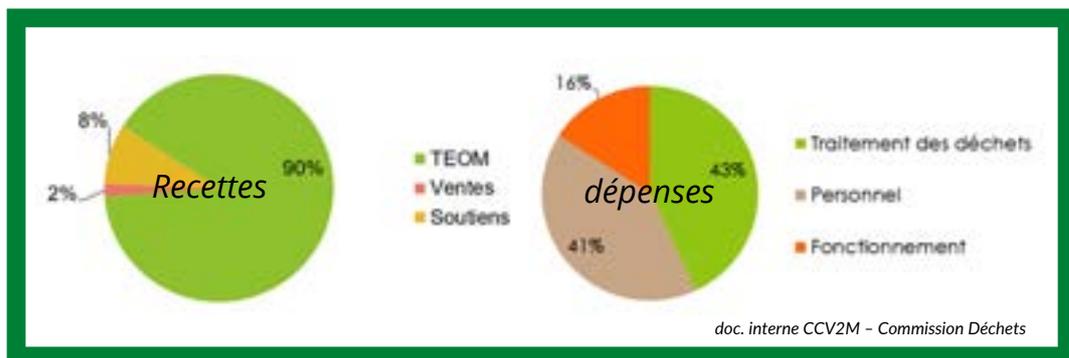
Notre budget en 2021

Les **recettes** du service proviennent de :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la redevance spéciale,
- la vente des produits divers (cartons, ferraille..)
- et le soutien des Eco-organismes.

Les **dépenses** du service proviennent :

- du traitement des déchets (incinération, transferts, ...)
- des charges de personnel et des frais de fonctionnement.



Dépenses

Investissement = 142 504 €
Fonctionnement = 733 351 €

Recettes

Investissement = 102 401 €
Fonctionnement = 814 128 €

Les travaux d'aménagements

Divers travaux ont été réalisés en 2021 :

- aménagement du quai à la **déchetterie de Chamberet**
- mise en place de **colonnes enterrées** sur la commune de Lestards.



Des actions tout au long de l'année

Des ateliers pédagogiques

Le service mène de nombreuses actions comme la **sensibilisation au tri lors d'évènements** : championnats de canoë kayak, fête de l'écotourisme, ateliers sur le tri.

Des dispositions estivales

L'été, des dispositifs de gestion exceptionnelle des déchets sont mis en œuvre pour répondre à l'augmentation de la population estivale.

Des bennes à encombrants sont installées, la collecte du tri sélectif est augmentée. Ces mesures sont complétées par la mise à disposition de points d'apports volontaires complémentaires, par exemple au Lac de Treignac dans le cadre du label Pavillon Bleu.

L'extension et l'augmentation du nombre de partenariats en déchetterie avec des éco-organismes nous permet de mener à bien ces mesures.

Comment bien trier ?

Les emballages



Les papiers



Le verre



Le compost



Commandez votre composteur domestique

Vous avez un jardin et vous souhaitez vous équiper d'un composteur domestique et participer ainsi à la réduction des déchets ménagers.

Merci de compléter le **bon de commande** et de le retourner signé à **CCV2M Service Déchets**
15, avenue du Général-de-Gaulle 19260 TREIGNAC

Un avis de sommes à payer d'un **montant de 30€** correspondant à votre commande vous sera adressé par le Trésor Public pour le règlement

Vous serez contacté par le Service Déchets vous indiquant les dates et lieu de distribution de votre composteur et de votre guide du compostage.

Je souhaite retirer ma commande à la déchetterie de :

- Treignac
- Chamberet

Monsieur - Madame

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Tél : _____

Email : _____ @ _____

Date et signature : _____



Vers un tri élargi et simplifié

De nouvelles dispositions pour les emballages

Adoptée en février 2020, la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (dite loi AGECE) a pour objectif d'avancer vers la **réduction des déchets** sous plusieurs prismes :

- la sortie du plastique jetable
- la meilleure information du consommateur
- la lutte contre le gaspillage et le réemploi solidaire
- la lutte contre l'obsolescence programmée
- le « mieux produire ».



Depuis plusieurs années, le 1er janvier est marqué par de nouvelles restrictions concernant certains produits plastiques. 2022 ne déroge pas à la règle.

Des **dispositions obligatoires** s'appliquent dès janvier 2022 :

- des pénalités applicables aux emballages non recyclables sont désormais instaurées
- la livraison de repas quotidiens à domicile est soumise à l'obligation de vaisselle réemployable
- des standards d'emballages réemployables sont introduits pour faire un pas de plus en direction du réemploi
- de nouvelles interdictions entrent en vigueur : l'année 2022 signe la fin des emballages plastiques pour certains fruits et légumes ou encore des jouets en plastique dans les menus pour enfants.

Trier plus et mieux pour préserver nos ressources

L'objectif de l'extension des consignes de tri est de **simplifier le geste de tri** et limiter ainsi l'impact de notre consommation sur la planète.

En effet, trier c'est répondre de manière concrète aux défis de la pollution et c'est agir pour la **préservation des ressources naturelles**.



Très concrètement, les bouteilles (eau, sodas, yaourts à boire, huile alimentaire, lessive, etc.) et les flacons (gel douche, shampoing, sauce, liquide vaisselle, etc.) seront des déchets recyclables.



A l'avenir, le bac jaune collectera tous les emballages recyclables.

COLLECTE ET TRI DES DECHETS

En 2024, un nouveau schéma directeur

Les étapes de mise en œuvre

Pour augmenter le recyclage de tous les emballages, la simplification du tri active deux principaux leviers.

Elle contribue à systématiser le geste de tri et elle va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons dont le recyclage est déjà pérenne.

En 2023, une campagne d'affichage sera mise en œuvre ainsi qu'une densification de ces points d'apports volontaires et/ou une augmentation des passages de collecte.

Le Service Déchets de CCV2M a aussi validé la consultation d'un bureau d'études afin de définir le **nouveau schéma directeur de gestion des déchets** sur notre territoire pour 2024.

La simplification du tri, est-ce que ça marche ?

Oui, dans les territoires concernés, + 3 KG d'emballages sont recyclés par habitant, par an



51 000 tonnes de pots, barquettes et films ont été recyclées en 2020.

Une équipe à votre service !



Antoine
Jamilloux

Mathis
Hernandez

Jean-Michel
Jacquart

Cindy
Boullier

Stéphan
Rajaonandrasana

Alain
Pathier

Thomas
D'Ambrosio

Patrick
Gorse

Et aussi Frédéric Lachassagne

Nos missions

Définir, mettre en forme et mener à bien les projets travaux communautaires

Proposer des orientations stratégiques en matière de bâtiments, d'infrastructures et de patrimoine

Une supervision des projets communautaires à toutes leurs étapes

Dans le cadre des travaux portés par la CCV2M, le service conduit les projets en assurant des missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, voire parfois de maître d'œuvre**. Il pilote et réalise les études préalables et de programmation : définition des besoins, études de faisabilité, demande de subventions et plans de financement. Il élabore les documents nécessaires à la passation et au suivi des **marchés publics** (marchés de maîtrise d'œuvre et marché de travaux) puis réalise et contrôle le **suivi administratif et réglementaire** des projets (permis de construire, déclaration de travaux, SPS...).

Le service assure de même la passation et le suivi des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (plateforme de dématérialisation, rédaction des délibérations et des pièces de marché). Il assure **l'exécution des travaux** conformément au plan d'investissement arrêté et dans le respect des délais de réalisation prévus (suivi des réunions de chantier et organisation des comités de pilotage). Ils finalisent les projets en assurant **la réception et la mise à disposition des sites** (réception, état des lieux, rédaction des baux de location).

Un large éventail de réalisations : construction, entretien et rénovation

Projets majeurs depuis 2017	Type de travaux réalisés	Années
Travaux du siège CCV2M	Aménagements des bureaux, amélioration thermique, réparation de l'horloge	2017-2020
Centre éducatif fermé	Rénovation énergétique	2018
Chapelle du Mont Ceix	Rénovation	2018
Parcours kayak Vézère 2018	Entretien du lit mineur et de la ripisylve	2018
Tiers-lieu de Tarnac - Médiathèque	Construction & rénovation	2018-2019
Maison de Santé Treignac et Chamberet	Construction & rénovation	2018-2019
Atelier relais "ambulances" Chamberet	Construction neuve	2019
Parcours kayak Vézère 2019	Enrochements, pontons, passerelles, entretien de la ripisylve	2019
Fouilles archéologiques de Soudaine-Lavinadière	Mise en valeur et aménagement du site archéologique	2019-2020
Temple de Madranges	Rénovation	2020-2021



Le Saut du Loup, Treignac



Atelier relais, Chamberet



Fouilles archéologiques, Soudaine-Lavinadière

Des projets pour un territoire en développement

La CCV2M maintient son ambition de développement et d'attractivité de son territoire.

Elle poursuit ses projets de rénovation et de construction permettant l'accueil d'activités touristiques, culturelles et économiques.

Sites	Type de travaux projetés
Développement de la Zone Artisanale de la Veyrière (Treignac)	Construction d'un atelier relais pour une activité de plomberie/chauffage. Fin de chantier mars 2022
	Projet de création de 2 bâtiments photovoltaïques (début des travaux 1er semestre 2022)
	Projet d'extension (ouverture d'une voirie pour sécuriser la circulation dans la zone, création de lots supplémentaires pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises)
Maison d'habitation des Bariousses	Rénovation générale et énergétique en vue de relouer
Projet du site du Village de Clédat	Rénovation des chaumières, projet d'un nouveau bâtiment, gestion du site
Déchetterie de Treignac	Extension d'une zone de traitement des déchets inertes
	Construction d'un bâtiment de stockage pour favoriser l'économie circulaire et le réemploi
Maison de Santé Chamberet	Projet d'agrandissement
Parcours de kayak sur la Vézère	Travaux d'aménagement et de sécurisation pour les mondiaux de kayak en 2022



Maison de santé, Chamberet



Village de Clédat, Grandsaigne



Vieux Pont, Treignac

Service travaux, bâtiments et infrastructures 05 19 67 01 04
Nicolas GRANGER 06 48 71 86 09
nicolas.granger@ccv2m.fr

Nos missions

Mettre en œuvre la politique technique de maintien en état d'usage ou d'amélioration du patrimoine communautaire

Assurer la planification, la coordination et le suivi global du patrimoine

Le patrimoine communautaire

La CCV2M est propriétaire et/ou gestionnaire de sites et de bâtiments qui lui permettent d'exercer ses compétences et d'intervenir dans de nombreux domaines.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Atelier Relais Ambulances Chamberet
Atelier Relais Plomberie Chauffage Treignac
ZA La Veyrière Treignac
ZA Bardinal Chamberet
ZA Soudaine + voirie + bassin
Tiers-lieu Tarnac

TOURISME ET PATRIMOINE

Village de Clédat Gransaigne
Temple de Madranges
Chapelle du Mont Ceix Chamberet
Site des Fouilles de Soudaine-Lavinadière
Pierre des Druides Affieux
Voirie Puy de la Monédière Veix
Gestion des chemins de randonnée, VTT et Trail

SALLES D'EXPOSITION

Salle d'exposition Médiathèque Treignac
Temple de Madranges

ADMINISTRATION

Siège de la CCV2M

AUTRES

Bâtiments aux Bariousses Treignac
Parcelles boisées Soudaine-Lavinadière

SANTÉ - SOCIAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Treignac
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Chamberet
CEF des Monédières Soudaine-Lavinadière

CULTURE

Médiathèque de Treignac
Médiathèque Marcelle Delpastre, Chamberet
Médiathèque Armand Gatti, Tarnac

Un entretien et un suivi régulier du patrimoine

Le service programme et suit les contrats d'entretien, de maintenance et de contrôles réglementaires. Il veille à **l'entretien et la maintenance des équipements et des installations**, notamment en s'assurant de la bonne exécution des contrats de prestations de services ou travaux externalisés. Ils gèrent éventuellement les interventions d'urgence.

Il alerte les élus sur des travaux à réaliser, il propose et priorise toutes les interventions sur le patrimoine.

Le service veille aussi au **respect de la réglementation** sur la sécurité, l'accessibilité, l'hygiène, la qualité environnementale et la gestion de l'énergie.

Une bonne connaissance du parc immobilier permettra des économies sur le moyen terme et facilitera l'anticipation et la priorisation des interventions.

L'élaboration d'outils spécifiques

Le travail d'inventaire et d'évaluation complète de **notre parc immobilier** se poursuit, afin d'anticiper davantage les interventions et de mieux les prioriser.

Parallèlement, **des outils de suivi et de gestion** du parc immobilier seront élaborés : carnet de santé et d'entretien par bâtiment, fiche procédure, informatisation des données...

Cette démarche nous permettra de mieux gérer les opérations d'entretien, de maintenance et de contrôle réglementaire en mutualisant et négociant les contrats. Le service mettra en place des procédures annuelles de **suivi des bâtiments et de surveillance des ouvrages**.

Enfin, les outils de suivi des consommations nous permettront de poursuivre notre travail sur les **économies d'énergies**.



Atelier relais, Chamberet



Zone Artisanale de la Veyrière, Treignac

Le saviez-vous ?

La **CCV2M** est également propriétaire de matériel pouvant être emprunté :

- un chapiteau 8x16 ml
- un podium couvert 8,4x6 ml
- des grilles d'exposition
- une sono portative
- un vidéoprojecteur et son écran

Les **réservations sont ouvertes exclusivement aux mairies et associations**. Pour le chapiteau et le podium, la réservation est obligatoirement faite par la commune. Pour les autres réservations, les associations peuvent réserver directement le matériel.

Contact : Elodie SEVER / 05.55.73.45.92
contact@ccv2m.fr

ZOOM SUR UN ÉQUIPEMENT...

...les Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Des Maisons de Santé sur notre territoire : pourquoi ?

Consciente de la crise de démographie médicale sans précédent qui sévit en France et plus particulièrement de la problématique de son territoire, la CCV2M, a recherché avec les praticiens, encouragés à porter ce projet, les moyens de conforter et d'organiser son offre médicale. Les études menées, le recensement des besoins de la population, les contacts noués avec des professionnels de santé ont abouti au constat que la création d'un pôle constitué de deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) était la solution la mieux adaptée pour répondre aux problématiques de santé publique et d'aménagement du territoire.

La CCV2M a donc décidé en 2017 la construction de deux MSP : une à Treignac, une à Chamberet. Répondant aux souhaits des professionnels de santé et visant notamment à l'amélioration de la qualité d'exercice de leur profession, à l'accessibilité, la coordination et la continuité des soins.

La CCV2M a assuré le portage immobilier du projet. Après s'être portée acquéreur des deux cabinets médicaux existant, elle a réalisé la construction des deux bâtiments qui s'est achevée en août 2019.



Cette réalisation a été subventionnée à plus de 60% par l'Etat, la Région, le Conseil départemental et les Fonds Européens. Les loyers des professionnels de santé viennent amortir le reste de cet investissement.

Les objectifs du projet de santé

- rechercher la satisfaction de la population au travers d'un panel aussi large que possible de services de soins
- anticiper les évolutions prévisibles de la profession médicale et, en particulier, le prochain départ en retraite de médecins généralistes
- faciliter la transmission de clientèle et l'accueil de nouveaux médecins en rendant les conditions d'exercice de leur profession plus attractive
- faciliter l'accueil des patients par l'identification d'un pôle regroupant l'ensemble des professionnels de santé,
- mutualiser les coûts dont le secrétariat et les compétences,
- assurer une meilleure continuité des soins,
- améliorer la coordination et la coopération inter et intra professionnelle, en particulier en facilitant les échanges de pratique,
- contractualiser des actions de santé publique, actions de prévention et d'éducation thérapeutique,

ZOOM SUR UN ÉQUIPEMENT...

Un parcours de soins mieux coordonné

Les MSP accueillent sur un même lieu médecins, kinésithérapeutes, infirmières, dentistes, podologues, gynécologues, ostéopathes...

La pratique en maison de santé permet un échange entre professionnels sur les diagnostics et les traitements, une continuité des soins et de meilleures conditions de travail.

Une mutualisation des moyens est possible pour assurer un accueil mixte, partager le secrétariat et la gestion.

La maison de santé est aussi un élément attractif pour l'accueil de jeunes praticiens et de nouvelles disciplines.



MSP de Treignac

4, Avenue du 8 mai - 19 260 Treignac (du lundi au samedi matin)

Médecins généralistes Dr Bonconor, Dr Lacoste, Dr Demolis 08 05 29 19 09

Gynécologue Dr Le Meur 06 31 86 17 62

(lundi, mardi, mercredi après-midi, jeudi et samedi matin)

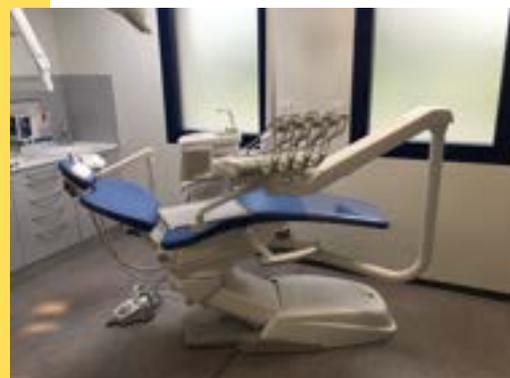
Dentiste Dr Whalekar 06 41 99 83 94 (arrivée imminente)

Infirmières Cabinet Nouaille-Soleilhavoup-Calon 06 14 92 11 36

Pédicure Podologue Mme Charron Massoni et Mr Danielou 05 55 98 00 88

Ostéopathe Mr Renoux 06 29 90 57 92

Psychologue Mme Van Doorn 07 81 54 53 41 (vendredi)



MSP de Chamberet

25 Route Arch. de Comborn - 19 370 Chamberet (du lundi au samedi matin)

Médecins généralistes Dr Chasseing (Dr Muler), Dr Champeau 05 55 98 30 26

Gynécologue Dr Le Meur 06 31 86 17 62 (vendredi)

Dentiste Dr Gelovski 06 74 92 95 05

Ophtalmologue Dr Gautier 05 55 23 06 29 (un jour variable par mois)

ORL Dr Maghamez 05 55 29 79 00 (un mardi par mois)

Urologue Dr Louisia 05 55 29 79 00 (1/2 journée par mois, le jeudi)

Kinésithérapeute Mr Desassis 07 60 15 19 83

Ostéopathe Mme Millon 06 48 37 43 63 (le mardi)

Psychologue Mme Van Doorn 07 81 54 53 41 (le lundi)

Orthophoniste Mme Karm 06 68 92 19 62

Infirmières Cabinet Reyrolles-Dumont-Nouailhetas-Chadelaud 05 55 98 39 43

Cabinet Peron - Chambaraud 05 55 97 25 93



Liste établie le 31 janvier 2022, sous réserve de modifications éventuelles.

URBANISME

POUR UNE URBANISATION HARMONIEUSE SUR LE TERRITOIRE

Nos missions

Assurer l'évolution des documents d'urbanisme en vigueur sur notre territoire afin d'intégrer les évolutions législatives et les projets des communes.

Plans Locaux d'Urbanisme de Treignac et Chamberet

Des outils pour un développement harmonieux

La CCV2M a accompagné, avec les urbanistes des bureaux d'études, les communes de Chamberet et de Treignac pour l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme et des servitudes associées.

Ces communes disposent désormais d'un **Plan Local d'urbanisme (PLU)**.

Le PLU organise l'urbanisation future du territoire. Il doit permettre de concilier la qualité du développement de l'urbanisation et l'utilisation économe des espaces naturels.

Les PLU sont assortis de **servitudes de protection et de mise en valeur du patrimoine**.

Des périmètres de protection redéfinis

A Chamberet

Le **périmètre de protection du monument historique** qu'est le Manoir Renaissance, autrefois presbytère, situé au centre bourg dans l'ancienne enceinte fortifiée, a évolué en "périmètre délimité des abords".

L'emprise de ce nouveau périmètre est plus restreinte, elle est adaptée au contexte urbain et paysager.



Le Manoir Renaissance
(source : Mairie de Chamberet)

A Treignac

La commune de Treignac est identifiée **site patrimonial remarquable**.

Cette reconnaissance se substitue aux périmètres de protection des monuments historiques en instituant une **protection d'ensemble** sur les secteurs identifiés à forte valeur patrimoniale.



Vue générale de Treignac
(source : Mairie de Treignac)

Les communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme sont soumises au règlement national d'urbanisme. Ainsi quel que soit votre lieu de résidence, tout projet relatif à votre habitation (agrandissement, rénovation, construction, travaux extérieurs...) doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme auprès de votre mairie.

Pour plus d'informations, contactez votre mairie.

URBANISME

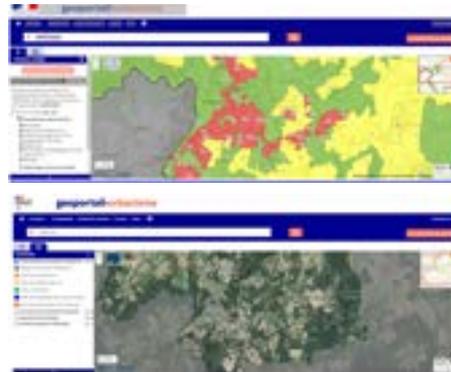
POUR UNE URBANISATION HARMONIEUSE SUR LE TERRITOIRE

Comment consulter mon PLU ?

Les PLU sont consultables en mairies et sur le site du géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le **Géoportail** de l'urbanisme permet à chaque citoyen de :

- localiser son terrain
- faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent
- consulter directement en ligne tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune)
- connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain
- télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format .pdf)
- afficher en superposition des couches d'informations (sélection des prescriptions, fond cadastral, photo aérienne...)
- créer et diffuser sa propre carte (prescriptions à représenter, outils de dessin)



Rénovation énergétique

Les espaces info énergie  deviennent Espaces conseil **France Rénov'**

France Rénov', le service public de conseils gratuits, neutre et indépendant

Tout commence par la volonté de l'Etat et de l'ADEME de renforcer le service public de conseils aux ménages pour la rénovation énergétique. Appuyée par les Régions, cette ambition se traduit par la création du dispositif national **France Rénov'** afin d'inciter davantage de Français à rénover leur logement. **France Rénov'** est un **service public, gratuit et indépendant** pour l'information, le conseil et l'accompagnement en matière de rénovation énergétique qui se matérialise par une plateforme web au plan national et surtout **un réseau de 450 guichets de proximité** sur toute la France.

Localement, la CCV2M et 5 autres intercommunalités corrésiennes(*) se sont unies pour proposer à leurs habitants **ce service public**.

Contactez un conseiller **France Rénov'**

Des rendez-vous à la CCV2M à Treignac ou dans les mairies sont également possibles.

CPIE de la Corrèze, place Martial Brigouleix à Tulle
Tél. 05.55.20.88.96. / renov.energie@cpiecorreze.com
france-renov.gouv.fr

Un service de proximité

Le choix a été fait de s'appuyer sur l'expérience et les moyens du **Centre Permanent d'Initiation Environnement (CPIE) de la Corrèze**.



Concrètement, les conseillers du CPIE apportent des réponses aux ménages sur les différents aspects d'un projet de rénovation de l'habitat, qu'ils soient techniques, juridiques, financiers, voire sociaux. Ils donnent des conseils techniques personnalisés, aident à analyser vos devis, et à effectuer vos demandes d'aides, vous évitent les abus et arnaques.

Une collaboration territoriale

Les conseillers du CPIE travaillent en collaboration avec **tous les acteurs de la rénovation énergétique** (collectivités, financeurs, conseillers juridiques, entreprises et artisans...) afin d'orienter les ménages vers l'accompagnement (financier, technique...) le plus en adéquation avec leur projet.

Attention !
France Rénov' ne fait aucun démarchage téléphonique.

(*) Tulle Agglo, Haute Corrèze Communauté, Xaintrie Val' Dordogne, Midi Corrèzien et Pays d'Uzerche

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S P A N C

Nos missions

Permettre aux communes d'appliquer la réglementation concernant les systèmes d'assainissement autonomes
Assister et conseiller les particuliers dans la réalisation existante de leur système d'assainissement
Contrôler les travaux d'assainissement des constructions neuves et des réhabilitations
Diagnostiquer et visiter les installations afin de vérifier leur bon fonctionnement

L'Assainissement Non Collectif (ANC)

Qu'est-ce que c'est ?

L'ANC désigne tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'infiltration dans le sol des eaux usées domestiques **des habitations non raccordées** au réseau public d'assainissement.

L'ANC permet **le traitement des eaux usées** dans des conditions satisfaisantes pour la santé publique et pour l'environnement. Un Assainissement Non Collectif aux normes est indispensable pour **protéger les ressources en eau**.

Afin de respecter la loi sur l'eau de 1992, les communes ont décidé de rationaliser et mutualiser leurs moyens en créant un Service Public d'Assainissement Non Collectif de dimension intercommunale, depuis décembre 2002. Le SPANC est un service de proximité appliquant une réglementation nationale uniforme.

Le SPANC intervient sur les 19 communes et gère environ 3 000 installations.



Un dispositif "filtre compact"

Le SPANC propose aussi une prestation de vidanges groupées pour faire bénéficier aux usagers de prix intéressants.

Comment ça fonctionne ?

3 étapes

La collecte des eaux usées.

Les eaux de cuisine, wc, salles de bains et machines à laver sont collectées et dirigées, séparément des eaux pluviales, vers un ou des dispositifs de prétraitement.

Le prétraitement (décantation).

Les particules solides, les matières en suspension et les graisses sont dégradées afin de ne pas perturber le traitement ultérieur. C'est le rôle de la fosse toutes eaux précédée éventuellement d'un bac à graisses.

Le traitement et l'infiltration des eaux dans le sol.

En sortie de la fosse toutes eaux, l'eau est encore fortement polluée : elle doit être traitée.

L'élimination de la pollution est alors obtenue soit par infiltration des eaux dans le sol naturel ou reconstitué, soit par d'autres dispositifs de traitement.

Les micro-organismes qui y sont naturellement présents la détériorent. Les eaux ainsi traitées se dispersent ensuite par écoulement dans le sous-sol.

Quelques règles à respecter

- consulter le SPANC pour tout projet d'installation neuve ou pour toute réhabilitation
- faciliter le contrôle de son installation en rendant les ouvrages accessibles au technicien et en présentant tout document relatif au système
- assurer l'entretien de son installation par un nettoyage régulier du bac à graisse et des préfiltres de la fosse

Service SPANC 05 19 67 01 04
Nicolas GRANGER 06 48 71 86 09
nicolas.granger@ccv2m.fr

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF S P A N C

"Préserver notre ressource en eau doit être une priorité collective."

Outre son rôle de conseil, le SPANC exerce deux missions distinctes...

Le contrôle d'un ANC existant

Diagnostic de l'existant

Ce **diagnostic réglementaire** permet de dresser un état des lieux de la qualité des installations à l'échelle de notre territoire.

Un avis de visite vous est notifié 15 jours avant la date prévue pour le diagnostic. En cas d'indisponibilité, il vous est demandé de prendre contact avec le SPANC pour fixer un autre rendez-vous.

Lors de sa visite, le technicien vérifie **l'état général du système d'assainissement** (implantation, état de la ventilation, bon écoulement des effluents, accumulation normale des boues, dates de vidange, entretien, qualité des eaux rejetées, ...).

Ce contrôle donne lieu à la délivrance d'un rapport spécifiant si **votre installation est conforme ou non**.

Vous y trouverez la liste des points à améliorer et les conseils nécessaires à une remise aux normes.

A savoir Depuis le 1er janvier 2011, ce rapport daté de moins de 3 ans doit être joint à tout acte (ou promesse) de vente.



Filtere à sable vertical non-drainé

Contrôle de bon fonctionnement

Successif au diagnostic de l'existant ou d'une nouvelle installation, il permet de **suivre l'entretien et l'état de bon fonctionnement** de la filière. La fréquence de ce contrôle peut varier selon les conditions d'utilisation de l'installation et les constatations effectuées lors de la précédente visite.

L'ensemble des prestations de contrôle par le SPANC donne lieu au paiement par le propriétaire d'une redevance d'ANC qui est nécessaire et obligatoire pour le financement du service.

Le contrôle d'un ANC neuf

Contrôle de conception : avant travaux

Cet étape permet de valider **l'adaptation de la filière** projetée aux contraintes de votre parcelle, en conformité avec la réglementation.

Après réception de votre dossier de demande d'installation, le SPANC vérifie son contenu, contrôle l'implantation future du système lors d'**une visite de terrain** puis formule son avis et ses préconisations. Ce document administratif est remis au propriétaire après avis du Maire.



Tranchée d'épandage à faible profondeur

A savoir Vous devez impérativement attendre d'avoir reçu l'avis du SPANC sur votre projet avant de réaliser vos travaux.

Contrôle de réalisation après travaux

Le contrôle permet d'apprécier, avant remblaiement de l'ouvrage, la conformité des travaux réalisés. Le service rédige un second document administratif et le Maire délivre **un certificat de conformité** si aucune réserve n'a été relevée.

Scannez ce flash code
et découvrez nos pages dédiées

à l'Assainissement
Non Collectif



Nos missions

Assurer la coordination de l'étude "diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement de schémas directeurs"

Participer au maintien en bon état de nos milieux naturels pour garantir un approvisionnement en eau de qualité, en quantité suffisante pour notre territoire et pour ceux situés en aval

Préserver la biodiversité ainsi que notre cadre de vie paysager et récréatif

L'eau potable

Une compétence communale ou syndicale

La production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable sont **des compétences communales** qui, le cas échéant, **peuvent être déléguées à un syndicat ou une intercommunalité**. Les communes de Peyrissac, Rilhac-Treignac et Soudaine-Lavinadière ont confié la gestion de l'eau au Syndicat de Puy la Forêt. Les autres communes sont en régie directe.

A la demande des communes, la CCV2M peut participer à toute **étude d'aménagement et de développement** à l'échelle de son territoire.



Un schéma directeur pour une meilleure gestion

C'est ainsi qu'en 2018, les communes ont mandaté la CCV2M pour porter **une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable** avec établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Ce schéma est élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes et de l'ancien périmètre du territoire du syndicat de Puy la Forêt pour les communes de Rilhac-Treignac, Peyrissac, Soudaine-Lavinadière ainsi qu'Eyburie.



Nous disposerons à terme d'un outil de connaissance et de planification à disposition des communes pour desservir la population de manière pérenne avec **une eau de qualité**, en quantité suffisante et de la manière la plus économique possible.



Schéma de fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable

Afin d'assurer une distribution pérenne et qualitative de l'eau potable, il s'agit sur chaque commune :

- d'avoir **une connaissance homogène** de l'état de fonctionnement des équipements d'alimentation en eau potable
- d'identifier **les besoins et les problématiques**
- d'étudier les **différents scénarios d'aménagements** et d'envisager un programme pluriannuel de travaux
- de délimiter les zones desservies par **le réseau de distribution**
- d'anticiper le transfert de cette compétence à la CCV2M en 2026 (loi NOTRe).

L'étude est en cours de réalisation

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Corrèze assiste la CCV2M. Les bureaux d'étude SOCAMA et SHE sont en charge de l'expertise.

La gestion des milieux aquatiques

Un interlocuteur au service des propriétaires publics et privés

Le service GEMAPI intervient auprès de propriétaires publics ou privés. Selon les projets, il apporte **conseil, accompagnement et aide à la mise en relation** avec les structures compétentes (Etat, financeurs).

Le service peut intervenir **pour toutes questions relatives aux cours d'eau, plans d'eau, zones humides**, en particulier pour des projets d'entretien et d'aménagement : mise en défens des cours d'eau, réalisation de systèmes d'abreuvement, franchissement de cours d'eau, de rétablissement de la continuité écologique*, préservation des zones humides, lutte contre les plantes invasives, etc.



La Vézère à Treignac

Des programmes pluriannuels d'actions

La CCV2M élabore **des programmes d'actions de 5 ans** qui lui permettent de réaliser des travaux dont *l'intérêt général est reconnu par arrêté préfectoral*.

Ces programmes sont élaborés **en lien avec nos partenaires et avec les territoires voisins** pour assurer une cohérence d'actions entre l'amont et l'aval des cours d'eau :

- **sur le bassin versant** Vienne** : le programme d'actions est intégré au contrat territorial Vienne amont « Sources en action ». Ce contrat est coordonné par le Parc Naturel Régional Milleval en Limousin et l'Établissement public du bassin Vienne.
- **sur les bassins versants** Vézère et Corrèze** : la CCV2M travaille avec les intercommunalités corrèziennes à l'élaboration de programmes d'actions coordonnés à l'échelle de ces deux bassins.

***Continuité écologique** : libre circulation des poissons et sédiments.

****Bassin versant** : ensemble du territoire qui alimente un cours d'eau.

Chaque goutte d'eau qui tombe sur ce territoire rejoindra ce cours d'eau.

A savoir Les cours d'eau non domaniaux appartiennent au domaine privé. Le riverain est **propriétaire** jusqu'au milieu du lit du cours d'eau, il est donc **responsable** de l'entretien et de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire (ponts, seuils, plans d'eau).

Un territoire riche et diversifié

La CCV2M est parcourue par **1 350 km de cours d'eau non domaniaux**, couverte par **3 166 ha d'habitats à dominante humide**. Elle comprend **180 plans d'eau** (majoritairement privés) dont la surface est supérieure à 1 000 m².

Ces milieux sont répartis entre les bassins versants* Vienne (bassin Loire-Bretagne) et Vézère-Corrèze (Bassin Adour Garonne).

Qu'est-ce que la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ?

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes assure les missions définies au 1°, 2°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Elle les exerce uniquement dans l'intérêt général ou en cas d'urgence.

Ces **missions** sont :

1° *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique*

2° *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau*, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant

8° *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines* comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

Des actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau

L'accompagnement des communes dans le cadre de la mise aux normes des plans d'eau communaux

La CCV2M a appuyé la **commune de Tarnac**, en lien avec un bureau d'étude, pour la réalisation de l'étude préalable, le suivi des procédures et la réalisation des travaux.

Ces travaux ont consisté en la mise en place **des équipements nécessaires à la sécurité publique, à la limitation des impacts de l'étang sur le cours d'eau et à la vidange régulière du plan d'eau**. Ont ainsi été réalisés une pêcherie, des bassins de décantation, un demi-moine immergé, un système d'évacuation des eaux de fond et l'aménagement du déversoir de crue.



Tarnac - Plan d'eau communal de l'Enclose

Une étude similaire est en cours dans le cadre de la mise aux normes de **l'étang communal de Lacelle**.

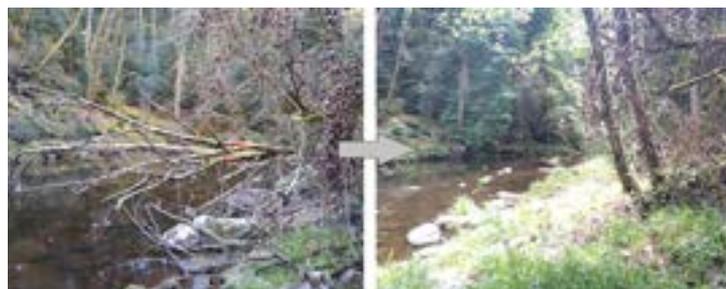


Lacelle - Plan d'eau communal

La restauration des boisements de berges

Les travaux de restauration ou d'entretien des boisements situés sur les berges des cours d'eau ont pour objectif de **maintenir des boisements aux essences diversifiés, stables et présentant une diversité de strates** (arborée, arbustive et herbacée).

Les boisements peuvent ainsi remplir **l'ensemble de leurs fonctions naturelles** : régulation des crues, alternance d'ombre et de lumière, maintien des berges, épuration des eaux, habitats pour la faune, rôle paysager...



La Vézère à Treignac

Sur la Vézère, la CCV2M intervient en lien avec des entreprises locales, spécifiquement pour la **sécurisation du parcours de kayak**.

Une intervention a aussi été réalisée sur la Vienne, pour l'enlèvement d'embâcles représentant un risque pour des ponts.

Pour l'année 2022 une intervention est en cours, pour la bonne tenue des événements liés au Kayak :

- du **13 au 18 avril**, entraînement en vue des championnats du monde et sélection pour l'équipe de France ;
- du **30 mai au 6 juin**, épreuves du championnat du monde.

Service eau et milieux aquatiques 05 19 67 01 03

Eau potable Sandrine DELAMOUR

sandrine.delamour@ccv2m.fr

Rivières Thomas BONNAFOUX 06 47 11 06 30

rivieres@ccv2m.fr

LA CCV2M

UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

L'année 2022 sera marquée par deux contractualisations importantes sur notre territoire : **la Convention Territoriale Globale (CTG)** avec la Caisse d'Allocations Familiales qui concerne les 19 communes de la CCV2M et le programme **Petites Villes de Demain (PVD)** pour les communes de Chamberet et Treignac. C'est une opportunité de réfléchir collectivement à l'avenir de notre cadre de vie.

Deux projets pour une meilleure qualité de vie

Une démarche de diagnostic partagé

La première étape, le diagnostic partagé, permettra d'identifier l'ensemble des ressources et des besoins pour construire une vision commune du territoire et de ses priorités. **Tout un chacun est invité à participer aux réunions publiques.** L'objectif étant de connaître les besoins et attentes de la population et de définir les enjeux prioritaires de chaque commune.

Suite à ce travail, deux documents viendront résumer et officialiser notre stratégie. Les actions seront mises en place jusqu'à 2026, apportant une nouvelle dynamique à nos communes.



La Convention Territoriale Globale (CTG) : pour et avec les habitants et les familles

Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un **accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et la CCV2M.**

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leur projet de territoire. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à **une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.**

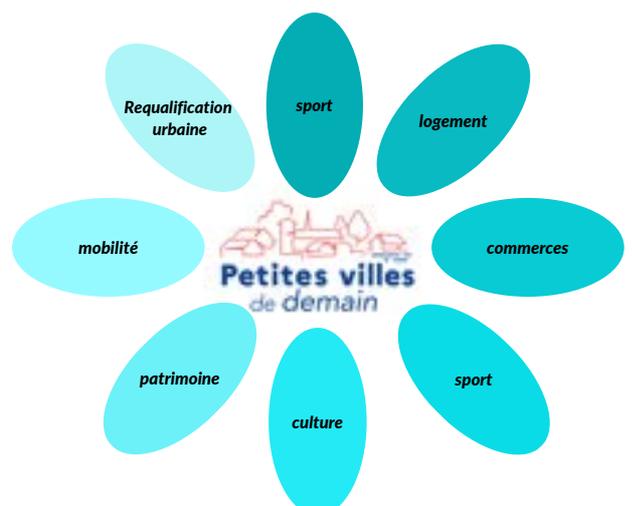
Un diagnostic de territoire est en cours de réalisation sur différentes thématiques : mobilité, logement et service à la personne, petite enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services publics.



Réunion participative à St-Hilaire-les-Courbes le 03 février 2022

Petites Villes de Demain (PVD) : participez aujourd'hui !

Ce programme vise à **améliorer les conditions de vie** des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens** des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, pour bâtir les moyens de concrétiser leurs projets de territoire jusqu'à 2026.





Construisons ensemble l'avenir de notre territoire !

La **Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources** prépare un projet global d'actions pour notre territoire jusqu'à 2026, dans le cadre de **deux grands projets territoriaux** :



**La Convention Territoriale Globale (CTG)
avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**



**Le dispositif Petites Villes de Demain (PVD)
pour la centralité Chamberet - Treignac.**

Dans ce cadre, nous réalisons un **diagnostic de territoire** sur plusieurs thématiques (mobilité, logement et services à la personne, petite enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services publics, etc) pour :

- ▶ Connaître les besoins et les attentes de la population
- ▶ Définir les enjeux prioritaires de chaque commune

Donnez votre avis !

réunions participatives ouvertes à tous

vendredi 11 mars à 18h

vendredi 18 mars à 18h

vendredi 25 mars à 18h

Tarnac

communes de Tarnac et Toy-Viam

Chamberet

Treignac

les réunions se tiendront dans les salles des fêtes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :

pvd-ctg@ccv2m.fr ccv2m.fr/projets-de-territoire

Scannez pour accéder
directement à l'enquête sur
le projet de territoire



RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

LA CCV2M

UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Bugeat : bientôt une vingtième commune au sein de la CCV2M ?

La nouvelle équipe municipale de Bugeat avait inclus dans son programme de campagne de reconsidérer son positionnement au sein de la communauté de communes Haute Corrèze Communauté pour plusieurs raisons.

Une histoire commune

Géographiquement Bugeat se retrouve enclavée dans la CCV2M et cette position se confirme au niveau des dynamiques du "bassin de vie" recensées par l'INSEE : les habitants de Bugeat ont des relations importantes avec le territoire de V2M dans ses habitudes quotidiennes (fréquentation du collège, du supermarché, des entreprises, des lieux touristiques comme la vallée de la Vézère, etc).

Par ailleurs, au niveau culturel et historique, Bugeat a toujours entretenu des relations fortes avec ses communes voisines comme Viam, Toy-Viam, Gourdon-Murat, Pradines et Grandsaigne, relations nouées par l'ancien canton puis par l'intercommunalité de l'ex "communauté de communes Bugeat-Sornac".

Enfin, Bugeat souhaite bénéficier d'une place plus importante dans la gouvernance de l'intercommunalité à laquelle elle adhère et espère également pouvoir mesurer concrètement la valeur ajoutée de l'intercommunalité.

C'est ainsi que le conseil municipal a délibéré pour demander son adhésion à CCV2M.



Vue aérienne Bugeat, source Mairie de Bugeat

Une volonté partagée

De son côté, le conseil communautaire de CCV2M est tout à fait favorable à cette intégration de Bugeat dans la dynamique territoriale de la communauté de communes, non seulement au vu de la cohérence géographique et politique d'une telle intégration mais également car CCV2M se retrouverait consolidée par une taille moins critique aux yeux de l'état.

Ainsi les démarches sont en cours et la Préfète demande actuellement la finalisation de "l'étude d'impact" (accessible en ligne sur le site de "ccv2m.fr" rubrique "actualité") avant de rendre sa décision.

Cette finalisation concerne essentiellement des ententes entre Haute Corrèze Communauté et la commune de Bugeat sur les conditions de sortie acceptables par tous.

Affaire à suivre...

CONTACTS & PARTENAIRES

Accueil CCV2M

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
15 Avenue du Général de Gaulle
19260 TREIGNAC
05 55 73 45 92
contact@ccv2m.fr



Siège CCV2M, Treignac

Services administratifs

Direction	Comptabilité	Ressources Humaines
05 19 67 01 01 Laurence COUDERT direction@ccv2m.fr	05 55 73 45 92 Elodie SEVER comptabilite@ccv2m.fr	05 19 67 01 02 Cindy BOULLIER grh@ccv2m.fr

Médiathèque

05 19 67 01 00
Sandie HUCHET, Mélanie JURBERT, Benoît LELIEVRE
mediatheque@ccv2m.fr
Retrouvez nos horaires d'ouverture en page 13

Collecte et tri des déchets

Déchetterie Treignac
07 87 01 56 86
Déchetterie Chamberet
06 79 47 41 73
Retrouvez nos horaires d'ouverture en page 14

05 19 67 01 02
Cindy BOULLIER
dechets@ccv2m.fr

Travaux, bâtiments et infrastructures

05 19 67 01 04
Nicolas GRANGER 06 48 71 86 09
nicolas.granger@ccv2m.fr

Urbanisme

05 19 67 01 03
Sandrine DELAMOUR
sandrine.delamour@ccv2m.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif

05 19 67 01 04
Nicolas GRANGER 06 48 71 86 09
nicolas.granger@ccv2m.fr

Eau et milieux aquatiques

05 19 67 01 03
Thomas BONNAFOUX 06 47 11 06 30
rivieres@ccv2m.fr
sandrine.delamour@ccv2m.fr

Projets de territoire (PVD / CTG)

07 88 91 80 51
Joana CONTI
pvd-ctg@ccv2m.fr

Partenaires techniques et financiers





Aide aux
entreprises locales
(bâtiments, matériel...)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

Pour en savoir plus :

www.ccv2m.fr

Rubrique « Missions -
Entreprendre ici »

Êtes-vous concernés ?

**FONDS
D'AIDE AUX
INVESTISSEMENTS
POUR LE MAINTIEN ET
LE DEVELOPPEMENT
DU TISSU
ECONOMIQUE**

